



CONVOCATION

Le Conseil municipal de la Ville de Savigny-sur-Orge est convoqué le :

Mardi 30 septembre 2014 à 18h30 en Salle des Mariages

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- 1 Bilan sur l'utilisation du fonds de solidarité de la région Ile-de-France – 2013. M. PATAUT

ADMINISTRATION GENERALE

- 2 Remboursements de cautions : logements communaux. M. PATAUT

RESSOURCES HUMAINES

- 3 Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du comité technique. M. PATAUT
-4 Emplois permanents : modification du tableau des emplois permanents. M. PATAUT

COMMANDE PUBLIQUE

- 5 Convention de mandat avec groupement de commandes pour la fourniture de carburant et de fioul entre la communauté d'agglomération « les Portes de l'Essonne » et les Villes de Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge. M. PATAUT

POLITIQUE DE LA VILLE

- 6 Convention d'objectifs et de financement de la PSU relative au contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS). MME GERARD
-7 Demande d'agrément auprès de l'agence du service civique relatif à l'engagement de volontaires par la commune de Savigny-sur-Orge. M. PATAUT

AFFAIRES CULTURELLES

- 8 Désignation du titulaire de la licence entrepreneur de spectacles vivants. MME EUGENE

BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

- 9 Règlement de la médiathèque André Malraux. MME EUGENE

URBANISME, TRAVAUX ET CADRE DE VIE

- 10 Convention entre la Ville de Savigny-sur-Orge et le SIAVHY relative à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages situés à l'angle de la rue Toulouse-Lautrec et de la rue Van Gogh. MME ACHTERGAELE

- 11 Demande d'autorisation de dépôt d'une déclaration préalable concernant la
réhabilitation extérieure de la façade arrière et du pignon côté préau-sport
de l'école maternelle Saint Exupéry. **MME ACHTERGAELE**
- 12 Demande de dépôt d'une autorisation de travaux pour la régularisation des travaux
de réaménagement en bureaux dans l'enceinte du marché du plateau (Jules Ferry). **MME ACHTERGAELE**

Fait à SAVIGNY-SUR-ORGE, le 24 juin 2014


Eric MEHLHORN

**Maire, Conseiller Général
1^{er} Vice-Président des Portes de l'Essonne**

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 1

F-COM

Du 30/09/2014

BILAN SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE – 2013

Les communes bénéficiaires du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) doivent présenter au conseil municipal, dans l'année qui suit l'attribution, un rapport qui retrace les actions participant à l'amélioration des conditions de vie, ainsi que leur mode de financement.

Ce fonds, d'un montant de **1.150.358 €**, a contribué au financement des actions suivantes pour un montant total de dépenses de **3.838.028 €** :

- **Cadre de vie et logement : 9.500 €**

Il s'agit de subventions ou de participations financières pour l'amélioration de l'habitat, l'aide au loyer de familles en situation de grande précarité ainsi que l'information des locataires.

- **Intervention sociale et animation : 2.776.064 €**

Il s'agit de subventions versées aux associations caritatives, à l'épicerie sociale et aux associations d'insertion.

Par ailleurs ce fonds a concouru au financement de l'acquisition des locaux de la CPAM où seront prochainement regroupés les services d'aide aux personnes âgées.

Mais aussi, pour l'aménagement d'aires de jeux pour enfants dans différents quartiers, ainsi que la réhabilitation du gymnase Champagne.

- **Sécurité locale : 38.736 €**

Il s'agit des frais de fonctionnement de l'Espace des droits et devoirs des citoyens.

- **Éducation : 1.013.728 €**

Il s'agit principalement de travaux de rénovation dans les écoles.

La présente délibération a donc pour objet de prendre acte de ce rapport qui retrace les principales actions menées dans ce cadre.

ANNEE 2013

Thématique	Libellé action	Objet action	Total CA 2013	Total action	Commune	FSRIF	Autre*
1. Cadre de vie - logement							
6574-523	Subvention à l'association solidarité nouvelle pour le logement en Essonne	Réhabilitation de logements sociaux sur Savigny sur Orge	9 500,00 €	9 500,00 €	9 300,00 €	200,00 €	- €
6574 - 523	A.D.I.L	Association depart.d'information sur le logement	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	-	-
6547- 72	Amicales de locataires		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	-	-
2. Intervention sociale et animation							
6042-522	Acquisition d'un local appartenant à la CPAM (3ème tranche)	Ce local permet de regrouper les services d'aides aux personnes âgées	1 000,00 €	1 000,00 €	800,00 €	200,00 €	-
6042-522	Gestion des maisons de quartier	Intervention sociale, animation pour les jeunes et de la prévention de la délinquance sur les quartiers en difficulté de la ville	2 776 064,00 €	2 776 064,00 €	1 719 706,00 €	973 658,00 €	82 700,00 €
6574-422	Association Maison des Jeunes et de la culture	Intervention sociale et animation pour les jeunes et adultes de la commune	82 000,00 €	82 000,00 €	40 000,00 €	42 000,00 €	-
6547-523	Subvention à l'association Espace Solidarité	Epicerie sociale	740 391,00 €	740 391,00 €	290 391,00 €	450 000,00 €	-
6042-61	Prestations de service aux personnes âgées	Animations et sorties	352 665,00 €	352 665,00 €	192 665,00 €	160 000,00 €	-
6574-423	Associations caritatives (St Vincent de Paul, Secours Populaire, Secours Catholique, Croix rouge)	Intervention sociale sur la ville, aide aux familles en difficulté	53 000,00 €	53 000,00 €	38 000,00 €	15 000,00 €	-
6574 - 512	Association Ressources		233 840,00 €	233 840,00 €	50 149,00 €	95 000,00 €	82 700,00 €
6574 61	Association ASAD		22 622,00 €	22 622,00 €	16 614,00 €	6 008,00 €	-
6574 6 1	Association ASAMADIAGEF		17 000,00 €	17 000,00 €	7 000,00 €	10 000,00 €	-
2135-411	Aire de jeux paysagers	Actions d'insertion sociale	2 440,00 €	2 440,00 €	940,00 €	1 500,00 €	-
3. Sécurité locale		Actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées -soins à domicile	30 000,00 €	30 000,00 €	8 700,00 €	21 300,00 €	-
div-523	Réhabilitation du gymnase Champagné	Actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées -aides à domicile	94 740,00 €	94 740,00 €	21 890,00 €	72 850,00 €	-
4.Education		Aménagement d'aire de jeux pour enfants dans différents quartiers de la commune	315 867,00 €	315 867,00 €	215 867,00 €	100 000,00 €	-
6574-521	Association l'Oasis	Réhabilitation du gymnase Champagné	831 490,00 €	831 490,00 €	831 490,00 €	-	-
2135-211	Rénovation écoles maternelles (St-Euxèry, P.Bert, J.Ferry, J.Miermez, L.Miche)	Fonctionnement d'une maison de l'écoute et de la médiation (salaires, Médiavip, ...)	38 736,00 €	38 736,00 €	18 736,00 €	20 000,00 €	-
2135-212	Rénovation écoles primaires(St-Euxèry,Champagné, J.Ferry,Blanc, L.Miches)	Association d'aide éducative aux enfants autistes	38 736,00 €	38 736,00 €	18 736,00 €	20 000,00 €	-
TOTAL DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE							
			3 838 028,00 €	3 838 028,00 €	2 604 970,00 €	1 150 358,00 €	82 700,00 €

TOTAL VERSE PAR LE FONDS DE SOLIDARITE REGION ILE DE FRANCE	1 150 368,00 €
--	-----------------------

Autre * Subvention versée par le conseil général ou le conseil régional et participation des usagers

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 2

DU 30/09/2014

SGE

REMBOURSEMENT DE CAUTIONS - LOGEMENTS COMMUNAUX

Au vu des états des lieux sortants des logements communaux suivants, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le remboursement des cautions versées par les intéressés :

Adresse	Nom	Type de logement	Dates d'entréc	Date de sortie	Montant de la caution
126 bis bd Aristide Briand	Mme Mocquillon	F3	15/11/2013	Septembre 2014	936,00 €
6, av Charles de Gaulle	Mme Peyres	F4	15/09/2010	Septembre 2014	750,00 €

NOTE DE SYNTHESE

N° 3

PER 07/2014

DU 30/09/2014

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUTION DU PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE

La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique a sensiblement modifié la composition et les règles de consultation du comité technique paritaire.

Le principe de parité est supprimé, les représentants du personnel et des collectivités ne sont plus nécessairement désignés en nombre égal.

Par ailleurs, seul l'avis des représentants du personnel doit être obligatoirement recueilli, les représentants des collectivités n'ayant que voix consultative.

Dorénavant, l'instance est rebaptisée en « comité technique ».

La loi précise que, pour les collectivités employant plus de 50 agents, une délibération du conseil municipal fixant le nombre de représentants du personnel peut prévoir que les représentants des collectivités aient une voix délibérative.

Aujourd'hui les CTP sont consultés dans les secteurs suivants :

- L'organisation des administrations.
- Les conditions générales de leur fonctionnement.
- Les programmes de modernisation des méthodes et des techniques de travail, leur incidence sur la situation du personnel et les plans de formation des agents.
- L'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'administration.
- Les problèmes d'hygiène et de sécurité.

Les représentants du personnel sont élus, conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985.

Les représentants des collectivités sont désignés par l'autorité investie du pouvoir de nomination, parmi les membres de l'organe délibérant.

Les représentants titulaires sont en nombre égal à celui des représentants suppléants.

Le nombre de représentants du personnel dépend de l'effectif des agents apprécié au 1^{er} janvier 2014, soit 867 agents (personnel titulaire, non titulaire permanent ainsi que les horaires avec des contrats supérieurs à 6 mois – Ville et CCAS). Le nombre de représentants du personnel est limité dans une fourchette comprise entre quatre et six lorsque l'effectif est au moins égal à 350 et inférieur à 1000 agents.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de maintenir le paritarisme numérique du comité technique et de fixer à six le nombre de représentants titulaires du personnel ainsi qu'à six le nombre de représentants de la collectivité avec voix délibérative, puis en nombre égal, le nombre de représentants suppléants pour les deux collèges.

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 4

PER 06/2014

DU 30/09/2014

EMPLOIS PERMANENTS : MODIFICATIONS DU TABLEAU

Afin de procéder à la nomination des agents qui ont obtenu un avis favorable lors des commissions administratives paritaires (A, B et C) du 26 juin 2014, il est proposé aux membres du Conseil municipal les créations des postes suivants :

Filière administrative

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Filière technique

- Création de quatre postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Filière sanitaire et sociale

- Création de trois postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe.

Filière culturelle

- Création d'un poste de bibliothécaire territorial.
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique de 1^{ère} classe à temps complet.
- Création d'un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe.

Filière police

- Création d'un poste de brigadier.

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 5

SGE

DU 30/09/2014

CONCLUSION DE CONVENTIONS DE MANDAT AVEC GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT ET DE FIOUL ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « LES PORTES DE L'ESSONNE » ET LES VILLES DE JUVISY-SUR-ORGE, PARAY-VIEILLE-POSTE, SAVIGNY-SUR-ORGE

Le marché de fourniture de carburant et de fioul, lancé dans le cadre d'un groupement de commande avec la CALPE et les Villes membres en juin 2010 arrive à échéance le 19 novembre 2014. Il convient de relancer une consultation pour passer un nouveau marché.

En vue d'obtenir une économie d'échelle et la mutualisation des procédures des marchés publics, les Villes de Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et la CALPE se regroupent pour la passation d'un marché de fourniture de carburant et de fioul.

Les Communes confient à la CALPE un mandat pour exercer les missions de coordonnateur du groupement qui prend en charge l'organisation de la mise en concurrence relative à la passation du marché précité. Les frais de gestion relatifs à la procédure sont pris en charge par la CALPE.

Il s'agit d'un marché à bons de commande multi attributaires sans montant minimum et maximum annuel, signé pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 3 ans.

Le marché est composé de 3 lots.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, règlera directement les dépenses correspondant à ses besoins et s'assurera de la bonne exécution de son marché.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat avec groupement de commandes pour la fourniture de carburant et de fioul entre la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » et les Villes de Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge.

Projet de convention consultable en Mairie

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 6

Du 30/09/2014

POLITIQUE DE LA VILLE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA PSU RELATIVE AU
CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est un dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire. Il s'inscrit dans les objectifs et les principes d'action définis par la Charte Nationale de l'Accompagnement à la Scolarité. Mis en œuvre en partenariat, le CLAS s'inscrit dans les politiques éducatives territoriales, vise au renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes et concourt à la prévention des difficultés des enfants en lien avec leur scolarité.

La ville de Savigny-Sur-Orge a déposé dans le cadre de l'appel à projets CLAS (Contrat local d'Accompagnement à la scolarité) 2014/2015 un dossier de demande d'agrément pour trois actions « Accompagner et favoriser la réussite éducative » qui seront développées dans les maisons de quartier durant l'année scolaire, soit de septembre 2014 à juin 2015.

Ce dossier a été examiné par le comité départemental d'accompagnement à la scolarité, instance composée de la Préfecture/de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, de l'Inspection Académique, de la Direction Départementale de la Jeunesse et des sports, et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le projet ayant été agréé par ledit comité, la Caisse d'Allocations Familiales propose à la Ville de Savigny-sur-Orge d'approuver et signer une convention d'objectifs et de financement afin de permettre à la ville de bénéficier de la prestation de service Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) au titre de l'année scolaire 2014/2015.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et de financement conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2014.

Dossier consultable en Mairie

NOTE DE SYNTHÈSE

N°7

DU 30/09/2014

DEMANDE D'AGREMENT AUPRES DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE RELATIF A L'ENGAGEMENT DE VOLONTAIRES PAR LA COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

La loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaure un service civique dont l'objet est de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale qui offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif, en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

Ce même article prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans en service civique sur leur territoire pour une durée de 8 mois dans le cadre de missions d'intérêt général qui doivent revêtir un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel ou qui concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou à la prise de conscience de la citoyenneté française.

Cette faculté est rendue possible par un agrément délivré à la collectivité pour deux ans par l'Agence du service civique prévue à l'article L 120-2 du Code du service national.

La Ville de Savigny-sur-Orge accueille des volontaires de service civique depuis 2012. L'agrément est parvenu à échéance.

L'indemnisation du volontaire prévue par la loi est prise en charge par l'Etat. Restent à la charge de l'organisme d'accueil, l'encadrement et la formation du jeune volontaire afin de lui permettre de réaliser les missions d'intérêt général pour lesquelles il a été engagé. Une indemnité de 106,31 euros par mois et par agent volontaire sera donc accordée par la ville pour les titres de transport et les coupons repas.

Les crédits inscrits par l'Etat pour 2010 ont été prévus pour 10 000 volontaires avec une montée en charge progressive dans les 5 prochaines années pour atteindre 10 % d'une classe d'âge.

A Savigny-sur-Orge, deux volontaires au moins pourraient être accueillis.

Il s'agit d'apporter des réponses adaptées aux différents services qui ont de réels besoins de volontaires, afin de mettre en place des projets que les services en question n'ont ni le temps ni les ressources de réaliser, sans pour autant que les volontaires deviennent indispensables au fonctionnement des services qui les accueilleront.

Les missions doivent être accessibles à tous les jeunes.

Nous souhaitons préparer l'avenir des jeunes volontaires en enrichissant leur expérience professionnelle, afin de leur permettre de s'insérer par la suite plus facilement dans la vie active.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à redéposer un dossier de demande d'agrément auprès de l'Agence du Service civique pour engager au moins deux jeunes dans le cadre des missions validées par ladite agence et à signer tous documents y afférents.

Dossier consultable en Mairie

NOTE DE SYNTHESE

N° 8

Du 30/09/2014

DESIGNATION DU TITULAIRE DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

Afin de produire ou diffuser des spectacles pour des représentations en public, il convient d'obtenir une licence d'entrepreneur de spectacles.

L'exercice de l'activité entrepreneur de spectacles est soumis à la délivrance de licences qui s'articulent autour de trois catégories et peuvent être cumulées par l'entrepreneur de spectacles vivants :

- Première catégorie : les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques ou un lieu temporairement aménagé (une place publique, ...).
- Deuxième catégorie : les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeurs à l'égard d'un plateau artistique.
- Troisième catégorie : les diffuseurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie, de la promotion et de la sécurité des spectacles.

La Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, pour obtenir les trois licences d'entrepreneur de spectacles ci-dessus énumérées, auprès de la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles), doit désigner une personne physique, représentant légal ou statutaire de la structure exploitant le lieu du spectacle, le diffusant ou le produisant.

Pour des raisons de bonne administration, il est proposé au Conseil municipal de désigner Madame Annick BAUDANT, Directeur Général Adjoint des Services de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, comme titulaire de ces licences.

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 9

Du 30/09/2014

BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

RÈGLEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE ANDRÉ MALRAUX

Afin de satisfaire un grand nombre d'usagers et suite à l'installation du Wi-Fi à la médiathèque André-Malraux, il convient d'apporter les modifications suivantes au règlement intérieur en vigueur :

- **Article 4 : Prêt de documents**
 - o le nombre de documents empruntables par personne passe de 5 à 8 pour les adultes et les adolescents (le fonds Jeunesse, comptant 15.000 documents, ne permet pas d'augmenter le prêt pour les enfants).

- **Article 5 : Utilisation des postes informatiques et consultation d'Internet – respect de la législation**
 - o Précise la législation en vigueur concernant la consultation et l'utilisation d'Internet

Il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur modifié de la médiathèque André-Malraux.

Règlement consultable en Mairie

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 10

DU 30/09/2014

DV – 14-01

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE ET LE SIAHVY RELATIVE A L'EXPLOITATION ET A L'ENTRETIEN DES OUVRAGES SITUES A L'ANGLE DE LA RUE TOULOUSE-LAUTREC ET DE LA RUE VAN GOGH

En 2011, le SIAHVY a diligenté une étude confirmant la présence de nuisances olfactives à proximité de l'ouvrage à vannes permettant le passage du réseau d'assainissement sous l'Yvette.

Afin d'éliminer ces nuisances, le local technique existant situé à l'angle de la rue Toulouse-Lautrec et la rue Van Gogh à Savigny-sur-Orge a été supprimé et couvert par une dalle en béton équipée de 2 tampons d'accès au réseau d'assainissement.

L'ensemble des travaux ainsi que la maintenance sont à la charge du SIAHVY.

Afin de rassembler dans un document unique, les contraintes juridiques et techniques concernant d'une part, l'entérinement des travaux et d'autre part, l'exploitation et l'entretien des ouvrages et éléments installés, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention d'occupation avec le SIAHVY.

NOTE DE SYNTHESE

N°11

DU 30/09/2014

L-ARC004

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE
CONCERNANT LA REHABILITATION EXTERIEURE DE LA FACADE ARRIERE ET DU
PIGNON COTE PREAUSPORT, DE L'ECOLE MATERNELLE SAINT EXUPERY

L'objet de la présente demande de déclaration préalable, concerne la réhabilitation extérieure de la façade arrière et du pignon côté Préausport, de l'école maternelle SAINT-EXUPERY.

Cette réhabilitation comprendra le changement de tous les châssis, portes et fenêtres, ainsi que la mise en place d'une isolation thermique et phonique par l'extérieur par des plaques de parement.

Ces plaques de parement seront moulées, teintées pleine masse. Les premiers rangs de chaque façade en soubassement, auront une haute résistance aux chocs.

L'isolation est composée de polystyrène expansé.

Les menuiseries extérieures seront en aluminium, posées en rénovation sur les bâtis existants (acier).

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour la réhabilitation extérieure de la façade arrière et du pignon côté Préausport de l'école maternelle SAINT-EXUPERY.

NOTE DE SYNTHÈSE

N° 12

DU 30/09/2014

L-ARC005

DEMANDE DE DEPOT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA REGULARISATION EN BUREAUX DANS L'ENCEINTE DU MARCHÉ DU PLATEAU (J. FERRY)

Suite à l'avis défavorable de la Commission communale de sécurité du 25.01.2013 concernant le Marché du Plateau (J. Ferry), il a été demandé de déposer une autorisation de travaux afin de régulariser la situation administrative et de lever les observations.

Par conséquent, ce dossier (en régularisation) concerne donc la partie située côté place du 19 mars 1962, d'une surface d'environ 96 m², où sont créés 2 bureaux, des sanitaires (dont 1 sanitaire handicapé), un local archives ainsi qu'une salle de réunion avec kitchenette attenante.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sera totalement respectée.

Dans cette partie, les revêtements muraux sont en Toile de verre + peinture avec un classement M2, les plafonds sont suspendus avec un classement M1.

Les bureaux ont un chauffage électrique par convecteurs et une VMC est présente dans les sanitaires.

L'ensemble des moyens de lutte contre l'incendie sont mis en place (extincteurs, éclairage de sécurité...) selon les règles de sécurité en vigueur, l'alarme étant commune avec l'ancien marché.

L'aspect extérieur du bâtiment est inchangé, aucune modification n'a été apportée ; les portes d'accès, les menuiseries extérieures, les bandeaux... sont conservés afin de respecter l'esprit architectural.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une autorisation de travaux pour la régularisation du réaménagement en bureaux, dans l'enceinte du marché du plateau (J.Ferry).

DECISIONS A RAPPORTER
CONSEIL MUNICIPAL DU 30/09/2014

N°0097	23/06/2014	Il est signé une convention avec l'Association « ELAN SAVIGNY ENVIRONNEMENT », sise boîte postale 01 à Savigny-sur-Orge Cedex (91605), pour l'utilisation d'une salle communale située à la maison des Associations, sis rue Vigier à Savigny-sur-Orge (91600). La convention est conclue pour l'année scolaire 2014-2015. Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0098	23/06/2014	Il est signé un contrat avec l'Association « GERSAR », sise Hôtel de Ville à Milly la Forêt (91490), pour une conférence qui sera présentée le lundi 09 mars 2015 à 20h30 à la Salle des Fêtes de Savigny-sur-Orge. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 50 € T.T.C.
N°0099	23/06/2014	Il est signé une convention avec l'Association « PLUME EN SCENE », sise 22 rue de la Butte Saint-Martin à Etrechy (91580), pour l'utilisation d'une salle communale située à l'Ancienne Perception, sise rue René Legros à Savigny-sur-Orge (91600). La convention est conclue pour l'année scolaire 2014-2015. Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0100	23/06/2014	Il est signé une convention avec l'Association « UNAFAM », sise 4 rue d'Ardenay à Palaiseau (91120), pour l'utilisation de la salle communale « CARNOT », sise 24 rue Carnot à Savigny-sur-Orge (91600). La convention est conclue pour l'année 2015. Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0101	23/06/2014	Il est signé un contrat avec l'Association « LES VENTS DES BOIS », sise 3 allée Fontaine des Natteux à Evry-Gregy sur Yerres (77166), pour un spectacle qui aura lieu du lundi 27 au jeudi 30 octobre 2014 au COSOM – Gymnase Coubertin – 33 avenue de l'Armée Leclerc à Savigny-sur-Orge. La dépense totale en résultant est établie à un montant de 8 600 € T.T.C.
N°0102	24/06/2014	Il est signé un contrat avec la Croix Rouge Française, sise 98 rue Didot à Paris (75694) Cedex 14, pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours lors du Forum des Associations le 06 septembre 2014, de 11h à 18h au COSOM, avenue de l'Armée Leclerc à Savigny-sur-Orge (91600). La prestation susmentionnée est consentie à titre gratuit.
N°103	24/06/2014	Il est signé un marché public, avec la Société « AU DELA DU VIRTUEL », sise 6-30 rue Roger Salengro à Fontenay-sous-Bois (94120), pour l'organisation du 3 ^{ème} salon du jeu vidéo de la Ville de Savigny-sur-Orge. La dépense totale en résultant est établie à 29.200,00 € H.T. soit 35.040,00 € T.T.C.
N°0104	24/06/2014	Il est signé une convention de mise à disposition du Complexe Pierre de Coubertin et de la salle d'escrime du jeudi 16 octobre au lundi 20 octobre 2014, pour l'organisation du salon du jeu vidéo à la Société « AU DELA DU VIRTUEL », sise 6-30 rue Roger Salengro à Fontenay-sous-Bois (94120). Cette convention est conclue à titre gracieux.
N°0105	26/06/2014	Il est signé un règlement d'utilisation avec Monsieur Michel JAYACHANDRAN demeurant 51, rue de la Fontaine Blanche à Savigny-sur-Orge (91600), pour la location, le dimanche 29 juin 2014, de la salle de la maison de quartier des Prés-Saint-Martin sise, 28 rue des Prés-Saint-Martin à Savigny-sur-Orge (91600). La recette totale en résultant est établie à un montant de 104 € T.T.C.

N°0106	26/06/2014	Il est signé une convention avec l'Association « MASSIF CENTRAL 91 », sise Hôtel de Ville de Savigny-sur-Orge, 48 avenue Charles Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de la salle communale « LAVIT », située au Stade Jean Moulin, sis avenue de l'Armée Leclerc à Savigny-sur-Orge (91600). La convention est conclue pour l'année scolaire 2014-2015. Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0107	26/06/2014	Il est signé un contrat avec la Société « NEOPOST », sise 3-5 boulevard des Bouvets à Nanterre Cedex (92747), pour la location et l'entretien de la machine à affranchir du centre d'accueil « La Savinière », sis Route des Sables à La Tranche-sur-Mer (85360). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 422,13 € H.T.
N°0108	26/06/2014	Il est signé un marché à bon de commande pour la fourniture de matériel informatique, avec les Sociétés : MEDIACOM SYSTEME, sise Technopole Château Gombert à Marseille Cedex 13 (13382) pour le lot 1 (ordinateurs de bureau) et le lot 2 (ordinateurs portables). MISCO SA, sise ZA des Godets à Verrières le Buisson (91371) pour le lot 3 (logiciels et licences). Le présent contrat est conclu pour une durée de six mois à compter de sa date de notification, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Le montant global du marché est fixé à 95.000,00 € H.T. maximum.
N°0109	27/06/2014	Il est signé une convention avec l'Association « A VOCE GUISTA », sise MJC CS Maryse Bastié, 12 place René Coty à Viry-Châtillon, pour un spectacle à la Salle des Fêtes, 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), le vendredi 17 avril 2015 à 20h30. La dépense totale en résultant est établie à un montant de 2.700 € T.T.C.
N°0110	27/06/2014	Il est signé une convention avec l'entreprise « PERESSE », sise 28 rue Henri Dunant à Savigny-sur-Orge (91600), pour un concert place Davout à Savigny-sur-Orge (91600), le dimanche 17 mai 2015 à 18h00. La dépense totale en résultant est établie à un montant de 1.300 € T.T.C.
N°0111	30/06/2014	Il est signé un contrat avec la Société « CTV » Parc d'activités de Beauvuy 3 - Mouilleron le Captif BP 60107 à la Roche-sur-Yon (85003) pour la maintenance de l'installation téléphonique du centre d'accueil « La Savinière », sis route des Sables à la Tranche-sur-Mer (85360). La dépense en résultant est établie pour un montant de 438,00 € T.T.C.
N°0112	30/06/2014	Il est signé un contrat avec la Société « IVECO France » sise, 1 rue des Combats du 24 août 1944 à Vénissieux (69200), pour le prêt d'un véhicule de démonstration de marque IVECO type Autocar CROSSWAY, pour la période allant du 30 juin au 7 juillet 2014. Le présent contrat est conclu à titre gracieux.
N°0113 modificative	01/07/2014	Il est signé une convention avec l'Association « A VOCE GUSTA », sise MJC CS Maryse Bastié, 12 place René Coty à Viry-Châtillon, pour un spectacle à la Salle des Fêtes, 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), le vendredi 17 avril 2015 à 20h30. La dépense totale en résultant est établie à un montant de 2.700 € T.T.C.
N°0114	01/07/2014	Il est signé une convention de formation avec « Les Entretiens Professionnels Formation », sise 36 avenue Raymond Poincaré à PARIS (75016), pour une action de formation intitulée « Les entretiens de pédiatrie et puériculture » qui se déroulera le 26 septembre 2014. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 140 € net par stagiaire, soit un montant total de 280 €.
N°0115	01/07/2014	Il est signé une convention de contrôle technique (convention n° 837025.29.86/007) avec le bureau de contrôle « APAVE PARISIENNE SAS » agence d'EVRY, sis 30 rue des Malines LISSES à Evry Cedex

		<p>(91027), durant la réalisation d'une surcouverture à l'école maternelle Jean Mermoz située, 9 rue Henri Ouzilleau à Savigny-sur-Orge. La présente convention comprendra les missions techniques suivantes, à savoir :</p> <p>Mission L (CS100) relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables, Mission LE (CS104) relative à la solidité des existants. Mission S (CS106S) relative à la sécurité des personnes dans les établissements recevant du public, Mission Hand (CS119) relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées</p> <p>La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 1.170,00 € H.T. soit 1.404,00 € T.T.C. selon la T.V.A. (20%) en vigueur au jour de la signature de ladite convention.</p>
N°0116	07/07/2014	<p>Il est signé un contrat avec « PARISTORIC », sise 11 bis, rue Scribe à Paris (75009), pour une conférence qui sera présentée le lundi 05 janvier 2015 à 20h30, à la Salle des Fêtes, 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 550 € T.T.C.</p>
N°0117	01/08/2014	<p>Il est signé un marché à procédure adaptée avec l'entreprise KONICA MINOLTA, sise 144/148 boulevard de Verdun à Courbevoie (92413), pour la location, la maintenance et l'entretien d'un copieur imprimante numérique couleur pour le service reprographie de la Ville de Savigny-sur-Orge. Le marché est conclu pour une durée de trois ans ferme, non renouvelable, à partir du délai d'exécution de la prestation de location et de maintenance. Les dépenses en résultant se décomposent comme suit : Les frais de location, de maintenance et d'entretien s'élèvent à un montant mensuel de 359,74 € H.T. soit 431,39 € T.T.C. auxquels s'ajoute le coût de copie forfaitaire correspondant à un forfait de 300000 copies par an pour un montant de 0,032 € H.T. par copie selon la TVA en vigueur au jour de la signature dudit marché.</p>
N°0118	01/07/2014	<p>Il est signé un forfait pour un nombre d'avis de publication Internet compris entre 1 et 75 avis avec le Groupe Moniteur, dont le siège social est situé 17, rue d'Uzès à Paris (75018). Le présent forfait est souscrit pour une durée de douze mois à compter de la date d'enregistrement du bon de commande. Il arrivera à expiration dès lors que le nombre de publications incluses aura été atteint ou que la date d'échéance aura été dépassée. Le montant total du forfait s'élève à 5.625,00 € H.T. soit 6.750,00 € T.T.C.</p>
N°0119	03/07/2014	<p>Il est signé un contrat avec la Société « Auto Entreprise Dafna Varas Marinkovic », sise 4 place Mozart à Evry (91000), pour des animations cracheur de feu le 25 juillet et, zumba kids et cracheur de feu le 22 août 2014 (de 20h à 22h30) à destination des enfants et parents de l'accueil de loisirs élémentaire Charles Perrault, sis Pré-aux-Houches à Savigny-sur-Orge (91600). La dépense totale en résultant est établie à 850 € T.T.C.</p>
N°0120	03/07/2014	<p>Il est signé un contrat avec « FRACAS », sis 288 rue Saint Jacques à Paris (75005), pour un spectacle à la Salle des Fêtes, 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge, le lundi 6 octobre 2014 à 14h30. La dépense totale en résultant est établie à un montant de 4.000 € H.T. soit un total de 4.220 € T.T.C.</p>
N°0121	03/07/2014	<p>Il est signé une convention avec l'Association « AQUACOULEURS », sise 22 rue de la Harpe à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation d'une salle communal, située à la Maison des Associations, sise 31-33 rue Vigier à Savigny-sur-Orge (91600). La convention est conclue pour l'année scolaire 2014-2015. Le local est mis à la disposition à titre</p>

		gracieux.
N°0122	03/07/2014	Il est signé une convention avec l'Association « Mouvement Vie Libre », sise 23 rue des Enclos à Grigny (91350), pour l'utilisation d'une salle communale, située à la Maison des Associations, sise 31-33 rue Vigier à Savigny-sur-Orge (91600). La convention est conclue pour l'année scolaire 2014-2015. Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0123	04/07/2014	Il est signé un protocole d'accueil dans le cadre d'un plan personnalisé d'accueil d'un enfant présentant un handicap avec le Conseil Général, sis boulevard de France à Evry (91000), portant sur l'accueil d'un enfant à la crèche multi-accueil « Les Dauphins », sise 6 place Les Jardins Sainte Thérèse à Savigny-sur-Orge (91600), à compter du 21 février 2014.
N°1024	04/07/2014	Il est signé une convention de formation avec l'Organisme « ACTE 1 FORMATION » sis 335 rue de la Justice à Vaux-le-Pénil (77000), représenté par sa Directrice en exercice, pour une formation intitulée « Habilitation électrique : 1121-EL-HOBS-INI-14-11-G » qui se déroulera du 6 au 7 novembre 2014 pour un groupe de 10 personnes. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 1.450 € net de taxe, et sera imputée à la nature 6184 – fonction 020 du budget en cours.
N°0125	04/07/2014	Il est signé un règlement d'utilisation avec Monsieur Candane PAJANI demeurant 49B, rue de la Fontaine Blanche à Savigny-sur-Orge (91600) pour la location, le samedi 26 juillet 2014, de la salle de la maison de quartier des Prés-Saint-Martin sise, 28 rue des Prés-Saint-Martin à Savigny-sur-Orge (91600). La recette totale en résultant est établie pour un montant de 104 € T.T.C.
N°0126	05/07/2014	Il est signé un devis avec la FNAC sise 2, boulevard de l'Europe à Evry Cedex (91022), pour l'achat de cartes cadeaux, qui seront offertes le lundi 6 octobre 2014. La dépense totale en résultant est établie à 650,00 T.T.C. (2 cartes cadeaux à 150 €, 2 cartes cadeaux à 100 € et 2 cartes cadeaux à 75 €) au jour de signature du devis.
N°0127	07/07/2014	Il est signé un règlement d'utilisation avec Madame MARCOUILLER Caroline demeurant 32, rue des Prés-Saint-Martin à Savigny-sur-Orge (91600) pour la location, le samedi 6 septembre 2014, de la salle de la maison de quartier des Prés-Saint-Martin sise 28, rue des Prés-Saint-Martin à Savigny-sur-Orge (91600).
N°0128	07/07/2014	Il est signé un contrat avec « l'Orchestre LOS MUCHACHOS », sis 150 rue Marcel Sagnol à Bully les Mines (62160), pour un spectacle à la Salle des Fêtes, 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), le dimanche 12 octobre 2014. La dépense totale en résultant est établie à un montant de 900 T.T.C.
N°0129	08/07/2014	Il est signé une convention avec l'Association « PEEP » section locale de Savigny-sur-Orge, sise 10 rue Ronsard à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de la salle communale « CARNOT » sise avenue Carnot à Savigny-sur-Orge (91600). La convention est conclue pour l'année scolaire 2014-2015. Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0130	08/07/2014	Il est signé une convention avec l'Association « COS Danses de Société » sise 12 rue de Morsang, escalier 5, à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de la salle communale « SALLE LAVIT », située au Stade Jean Moulin, avenue de l'Armée Leclerc à Savigny-sur-Orge (91600). La convention est conclue pour l'année scolaire 2014-2015. Le local est mis à la disposition à titre gracieux.
N°0131	08/07/2014	Il est signé une convention avec l'Association « ELAN SAVIGNY ENVIRONNEMENT » domiciliée, BP 01 à Savigny-sur-Orge Cedex

		(91605), pour l'utilisation de la salle communale n°1 située à la Maison des Associations, sise rue Vigier à Savigny-sur-Orge (91600). La convention est conclue pour l'année scolaire 2014-2015. Le local est mis à la disposition à titre gracieux.
N°0132	08/07/2014	Il est signé un contrat avec la Société « Auto entreprise Marianne / Dorval / Manzagol », sise 26 boulevard du Dr Cathelin à Longjumeau (91160), pour la fourniture d'animations à l'orgue de barbarie et scie musicale à destination des enfants de l'accueil de loisirs élémentaire, le vendredi 25 juillet 2014 de 20h à 22h30 à l'accueil de loisirs Charles Perrault, Pré-des-Houches à Savigny-sur-Orge (91600). La dépense totale en résultant est établie à 400 € T.T.C.
N°0133	11/07/2014	Il est signé un contrat avec « LN productions », sise 16 rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord à Maison lès Chaource (10210), pour un spectacle à la Salle des Fêtes, 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), le samedi 28 février 2015 à 15h. La dépense total en résultant est établie pour un montant de 12.000 H.T. soit un total de 12.660,00 € T.T.C.
N°0134	11/07/2014	Il est signé un marché à procédure adaptée avec la Société « MAKESOFT », sise 2 Chemin de Barateau – Espace Plein Sud à Saint-Loubes (33450), pour les consommables informatiques.
N°0135	15/07/2014	Il est signé une convention avec l'Association « Echecs Club du Val d'Orge », sise 35 avenue Jean Jaurès à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation d'une salle communale située à la Maison des Associations, rue Vigier à Savigny-sur-Orge (91600). Le local est mis à la disposition à titre gracieux.
N°0136	15/07/2014	Il est signé une convention avec l'Association « Guillaume de Machaut – Cantorès », sise 12 rue de Morsang à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de la salle communale « Ancienne Perception », sise rue René Legros à Savigny-sur-Orge (91600). Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0137	15/07/2014	Il est signé une convention avec l'Association « Club Olympique de Savigny », sise Hôtel de Ville, 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation d'une salle communale, située à la Maison des Associations, Rue Vigier à Savigny-sur-Orge (91600). Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0138	15/07/2014	Il est signé une convention avec la Ville de Morsang-sur-Orge, sise Hôtel de Ville, square Alexandre Christophe, 72 rue Jean-Raynal à Morsang-sur-Orge (91390), précisant les modalités de prise en charge des frais de restauration scolaire des établissements scolaires de Savigny-sur-Orge, spécialisé dans l'accueil spécifique d'enfant en classe CLIS que fréquentent des enfants de la Ville de Morsang-sur-Orge durant l'année scolaire 2013-2015, à dater du 1 ^{er} janvier 2014.
N°0139	17/07/2014	Il est signé une convention avec l'Association « CLAS », sise 8 rue Victor Hugo à Morsang-sur-Orge (91390), pour l'utilisation d'une salle communale, située à la Maison des Associations, rue Vigier à Savigny-sur-Orge (91600). Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0140	17/07/2014	Il est signé un contrat avec « 20h40 production », sise 58 rue Brûle Maison à Lille (59000), pour un one man show qui sera présenté le vendredi 09 janvier 2015 pour 20h30, à la Salle des Fêtes, avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 6 857,50 € T.T.C.
N°0141	17/07/2014	Il est signé un contrat avec « 20h40 production », sise 58 rue Brûle Maison à Lille (59000), pour un one man show qui sera présenté le vendredi 14 novembre 2014 pour 20h30, à la Salle des Fêtes, avenue

		Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 7 807,00 € T.T.C.
N°0142	17/07/2014	Il est signé une convention de formation avec « l'ADIAJ, Association pour le Développement des Informations Administrative et Juridiques », sise 3 rue Poincaré à Paris (75020), pour une formation intitulé « Logement de fonction ». La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 495 € net de taxes.
N°0143	17/07/2014	Il est signé une convention avec l'association «Les Misainiers de Savigny-sur-Orge », sise 3 avenue des Tourterelles à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de la cave du Pavillon Culturel, sise 58 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600). Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0144	17/07/2014	Il est signé un contrat avec la Société « Créput Frédéric », sise 118 rue Cardinet à Paris (75017), pour des animations initiation Graffiti du 22 juillet au 25 juillet de 14h à 16h à destination des enfants de l'accueil de loisirs élémentaire Charles Perrault, sis Pré-des-Houches à Savigny-sur-Orge (91600). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 630 € T.T.C.
N°0145	21/07/2014	Il est signé une convention avec l'Association « Renaissance et Culture », sise 12 rue Gauguin à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation d'une salle communale située à la Maison des Associations, rue Vigier à Savigny-sur-Orge (91600). Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0146	21/07/2014	Il est signé un marché de travaux à procédure adaptée avec la Société « BETCLIM », sise 103 avenue Aristide Briand à Savigny-sur-Orge (91600), pour la réfection des chaufferies du gymnase Coubertin, du gymnase Cheymol et de l'école maternelle Chateaubriand situées à Savigny-sur-Orge, pour un montant de 179.943,73 € H.T. soit 215.932,48 € T.T.C. La dépense totale est établie pour un montant de 179.943,73 € H.T. soit 215.932,48 € T.T.C. selon la T.V.A. (20%) en vigueur au jour de la signature dudit marché.
N°0147	28/07/2014	Il est signé une convention de formation avec l'organisme « ECN » Ecole de Conduite de Nacelles, sis ZI du Vert Galant , 8 rue Paul Painlevé à Cergy-Pontoise Cedex (95052), pour une formation intitulée « Stage de conduite des grues auxiliaire + passage CACES R390 option télécommande en recyclage », qui se déroulera les 25 et 26 septembre 2014. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 575 € H.T. soit 690 € T.T.C. (TVA en vigueur 20%).
N°0148	28/07/2014	La régie d'avance « Conservatoire de Musique – RA-30 » est supprimée.
N°0149	30/07/2014	Il est signé un marché avec l'entreprise « DISMEL », sise, ZI de la Croix Blanche, 2 rue L. Sampaix à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91710), pour la fourniture en matériel électrique pour l'atelier électricité du centre technique de la Ville. La dépense minimum en résultant est établie pour un montant de 10.000,00 € H.T. soit 12.000,00 € T.T.C. selon la TVA en vigueur (20%), la dépense maximum en résultant est établie pour un montant de 30.000,00 € H.T. soit 36.000,00 € T.T.C. selon la TVA en vigueur (20%) au jour de la signature dudit marché.
N°0150	31/07/2014	Il est signé une convention avec le lycée « Jean-Baptiste COROT », sis 9 place Davout à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'accès aux installations sportives dans le cadre des entraînements nécessaire à l'évolution des associations sportives. Les règlements s'effectueront sur présentation d'un mémoire à terme échu à la fin de chaque trimestre, correspondant à une participation horaire aux frais d'entretien et de charge s'élevant à 45,00 €.

N°0151	07/08/2014	Il est décidé de résilier le marché conclu avec la Société « BVL Architecture », portant sur la maîtrise d'œuvre dudit projet pour motif d'intérêt général.
N°0152	07/08/2014	Il est signé un contrat pour la maintenance du logiciel de gestion des demandes de logement et parc locatif avec la Société « ESSONNE CONSULTANTS » sise 6, rue Paul Langevin à Sainte-Geneviève-des-Bois (91700). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 200,00 € H.T. soit un total de 240,00 € T.T.C. pour la période du 1 ^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014, puis pour un montant total annuel de 800,00 € H.T. soit un total de 960,00 € T.T.C.
N°0153	18/08/2014	Il est signé un contrat pour la maintenance du logiciel de gestion opérationnelle des Services Techniques avec la Société « OPERIS » sise, 1-3 rue de l'Orme Saint Germain à Champlan (91160). La dépense totale en résultant est établi pour un montant de 2.652,82 € H.T. soit un total de 3.183,38 € T.T.C.
N°0154	18/08/2014	Il est signé un contrat pour la maintenance du logiciel de gestion des dossiers d'application du droit des sols et gestion du cadastre et de l'urbanisme en état de bon fonctionnement avec la Société « OPERIS » sise 1-3, rue de l'Orme Saint Germain à Champlan (91160). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 5.608,49 € H.T. soit un total de 6.730,19 € T.T.C.
N°0155	19/08/2014	Il est signé un contrat avec l'Association « MERE DENY'S FAMILY », sise BP 82265 à Castanet-Tolosan cedex (31322), pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Noël du Monde » au profit des enfants de la crèche les Moussaillons, le vendredi 5 décembre 2014 à la crèche les Moussaillons sise, rue Ouzilleau à Savigny-sur-Orge (91600). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 677,00 € T.T.C.
N°0156	21/08/2014	Il est signé une convention avec l'association « Cercle Celtique Koroll Breizh », sise 22 rue des Primevères à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de la grande salle de la maison de quartier des Prés-Saint-Martin sise, 28 rue des Prés-Saint-Martin à Savigny-sur-Orge (91600), afin de lui permettre d'exercer les activités conformes à son objet statutaire. Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0157	21/08/2014	Il est signé une convention avec le club de « VTT DE L'YVETTE », sise 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de la grande salle de la maison de quartier EOLE sise, place des Jardins Sainte-Thérèse à Savigny-sur-Orge (91600), afin de lui permettre d'exercer les activités conformes à son objet statutaire. Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0158	25/08/2014	Il est signé un contrat avec l'association « MERE DENY'S FAMILY », sise BP 65 à Castanet-Tolosan Cedex (31322), pour l'organisation d'un spectacle intitulé « La Tournée du Père-Noël » au profit des enfants de la crèche familiale, le vendredi 12 décembre 2014 à la crèche familiale sise, 27 Grande Rue à Savigny-sur-Orge (91600). La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 701,00 € T.T.C.
N°0159	25/08/2014	Il est signé un marché de travaux à procédure adaptée pour la poursuite des travaux de réhabilitation de l'école maternelle Saint-Exupéry sise 1, rue Matisse à Savigny-sur-Orge (91600) comme suit : -Lot n°1 : Parements de façade avec la Société « ISO SYSTEMES » sise Parc du Vert Galant – 1, avenue de l'Eguillette – BP 27047 – St Ouen l'Aumône à Cergy Pontoise Cedex (95051), pour un montant de base de 70.200,00 € H.T. soit 84.240,00 € T.T.C. -Lot n°2 : Menuiseries extérieures avec la Société

		<p>« ATELIERCABIRON », sise ZA Trappes Elancourt – 26/32 avenue des Frères Lumières à Trappes (78190), pour un montant de 113.364,00 € H.T. (offre de base d'un montant de 51.185,00 € H.T. + option en plus-value n°3.13.1 ensemble repère A d'un montant de 26.304,00 € H.T. + option plus-value n°3.13.2 ensemble repère B d'un montant de 35.875,00 € H.T.) soit un montant de 136.036,80 € T.T.C.</p> <p>La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 183.564,00 € H.T. soit 220.276,80 € T.T.C. selon la TVA (20%) en vigueur au jour de la signature.</p>
N°0160	25/08/2014	Il est signé une convention avec la « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE », sise 12 Grande Rue à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de la salle de danse de la maison de quartier EOLE sise, place les Jardins Sainte-Thérèse à Savigny-sur-Orge (91600). Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0161	25/08/2014	Il est signé une convention avec la « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE » sise 12, Grande Rue à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de la grande salle de la maison de quartier de Grand-Vaux sise, Pré des Houches à Savigny-sur-Orge (91600). Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0162	26/08/2014	Il est signé une convention avec la Ville de Grigny, précisant les modalités de facturation des frais de restauration scolaire de l'établissement scolaire de Savigny-sur-Orge (91600) spécialisé dans l'accueil spécifique d'enfants en classe CLIS que fréquente l'enfant MARIL Antony de la Ville de Grigny durant l'année 2014/2015. La recette totale en résultant est établie pour un montant de 800,00 € T.T.C.
N°0163	28/08/2014	Il est signé un contrat d'accompagnement et de suivi n°2014M-0603-02 relatif au progiciel « INDEM » avec la Société CEGAPE, sise 19 rue de Vivienne à Paris (75002). La dépense sera imputée, selon les taux de TVA en vigueur au jour de la signature du présent contrat (20%) et suivant le détail suivant : Concession de droit d'usage des progiciels pour un montant de 3 072 € H.T. soit 3 687 € T.T.C. Maintenance corrective et évolutive pour un montant annuel de 2 316 € H.T. soit 2 779,20 € T.T.C. (révisable selon la formule d'actualisation précisée dans le contrat).
N°0164	29/08/2014	Il est signé une convention avec l'Association « AMITIE VOYAGE DECOUVERTE », sise 45 avenue des Marronniers à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de la salle de danse de la maison de quartier EOLE, sise place Les Jardins Sainte-Thérèse à Savigny-sur-Orge (91600). Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0165	01/09/2014	Le coût du service des transports scolaires municipaux sera facturé à la famille Le Flochmen, demeurant 76, rue des Coquelicots à Athis-Mons (91200) dont l'enfant Bouguet Tom fréquente le service de transports scolaires de la Ville de Savigny-sur-Orge. La recette totale en résultant est établie pour un montant de 111,00 € T.T.C.
	01/09/2014	Certificat Administratif. Modification de la décision n°158 du 25 août 2014 enregistrée en Sous-Préfecture de Palaiseau le 28 août 2014.
N°0166	02/09/2014	Il est signé une convention avec l'Association « LYONS CLUB INTERNATIONAL », sise 6 rue Charles de Gaulle à Orsay (91400), pour l'utilisation de la salle de la Maison des Associations sise, rue Vigier à Savigny-sur-Orge (91600), tous les mercredis, hors vacances scolaires, de 19h00 à 22h00. Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0167	02/09/2014	Il est signé une convention avec l'Association « ALCOOLIKUES

		ANONYMES » sise, BP 11 à Marly le Roi (76164), pour l'utilisation de la salle de la Maison des Association sise, rue Vigier à Savigny-sur-Orge (91600), tous les lundis, hors vacances scolaires, de 20h00 à 22h00. Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0168	02/09/2014	Il est signé une convention d'occupation précaire d'un logement de type F3, situé au deuxième étage (droite) de l'école Kennedy sise, 10 rue de Morsang à Savigny-sur-Orge (91600), à compter du 4 septembre 2014, pour une durée d'un an, tacitement renouvelable, au profit de Madame Lisa DUHAMEL. La recette en résultant, soit 420,42 € hors charges locatives, révisable annuellement.
N°0169	02/09/2014	Il est signé un marché de travaux à procédure adaptée pour la réalisation d'une surcouverture sur la classe préfabriquée de l'école maternelle Jean MERMOZ, sise 9 avenue Jean Ouzilleau à Savigny-sur-Orge (91600), comme suit : Lot 1 : Charpente surcouverture avec la Société « ETB » sise ZA des Grouettes – 20, chemin des Grouettes à CERNY (91590) pour un montant de 20.000,00 € H.T. (offre de base d'un montant de 20.389,54 € H.T. + remise commerciale de l'entreprise d'un montant de -389,54 € H.T.) soit 24.000,00 T.T.C. Lot 2 : Faux-plafond avec la Société « ZM BAT » située 43, rue Eugène Pottier à BOBIGNY (93000) pour un montant de 3.900,00 H.T. soit 4.680,00 € T.T.C. La dépense totale est établie pour un montant de 23.900,00 € H.T. soit 28.680,00 € T.T.C. selon la TVA (20%) en vigueur au jour de la signature desdits contrats.
N°0170	02/09/2014	Il est signé une convention avec la Société « SOCOTEC », sise 42 rue Robert Schuman à LA ROCHE-SUR-LYON (85036), portant sur les vérifications techniques des équipements, effectués suivant les périodicités retenues. Les équipements ou installations soumis à vérification sont : L'ensemble des installations électriques de l'établissement, soit trois bâtiments principaux, les annexes et l'infirmerie L'ensemble de l'équipement alarme des trois bâtiments Une aire de jeux Les installations de gaz combustibles dans les ERP (Etablissement Recevant du Public) Les installations thermiques.
N°0171	02/09/2014	Il est signé une convention avec l'Association « MANTEUNKAR », sise 8 rue Paul Gauguin à Savigny-sur-Orge (91600) pour l'utilisation de la salle Carnot, sise 24, rue Carnot à Savigny-sur-Orge (91600). Le local est mis à disposition à titre gracieux.
N°0172	02/09/2014	Il est signé un marché avec la société « M.R.V.M » sise Voie de Seine à Villeneuve Le Roi (94290) pour la fourniture de produits noirs en centrale.
N°0173	04/09/2014	Il est signé un règlement d'utilisation avec Madame TRAN THI NGOC demeurant 2, rue Degas à Savigny-sur-Orge (91600) pour la location, le samedi 6 septembre 2014, de la salle de la maison de quartier de Grand-Vaux sise, Allée Georges Clémenceau – Pré aux Houches à Savigny-sur-Orge (91600).
N°0174	16/09/2014	Il est signé un marché à procédure adaptée avec la Société « HENRI BRICOUT », sise 69 rue des Gravilliers à Paris (75003), représentée par son Directeur en exercice. Le montant du marché est compris entre 10.000,00 € H.T. et 30.000,00 € H.T. La dépense totale en résultant sera imputée à la nature 60636 – fonction 020 du budget de l'exercice.

N°0175	04/09/2014	Il est signé une convention d'occupation précaire d'un logement de type F4, situé au premier étage (gauche) de l'école Ferdinand Buisson, sise 6, avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), à compter du 12 septembre 2014, pour une durée d'un an, tacitement renouvelable, au profit de Madame Bérangère METAYER, la recette en résultant, soit 487,50 € hors charges locatives, révisable annuellement.												
N°0176	04/09/2014	Il est signé une convention avec l'Association « ELCI » sise 29 avenue Gabriel Péri à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation d'une salle communale située à la Maison des Associations, rue Vigier à Savigny-sur-Orge (91600). Le local est mis à disposition à titre gracieux.												
N°0177	05/09/2014	Il est signé une convention avec l'Association Musicale de Savigny, sise Hôtel de Ville, 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation d'une salle communale située à la Maison des Associations, rue Vigier à Savigny-sur-Orge (91600). Le local est mis à disposition à titre gracieux.												
N°0178	05/09/2014	Il est signé un contrat de cession de droit d'exploitation avec l'Association « Le Téalalala », sise 66 rue du Général Leclerc à Rosny-sous-Bois (93110), pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Ma bibliothèque » le 4 octobre 2014 à 17h à la Médiathèque André Malraux. La dépense en résultant est établie pour un montant de 700 € T.T.C. (non assujetti à la TVA).												
N°0179	08/09/2014	L'application des prix de journée des classes transplantées de 4 nuits / 5 jours à la Savinière dans le cadre d'un marché avec la Ville de Sceaux durant l'année scolaire 2014/2015 est fixé conformément au tableau suivant :												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Entre 1 et 25 enfants inscrits</th> <th>Entre 26 et 50 enfants inscrits</th> <th>Entre 51 et 75 enfants inscrits</th> <th>Plus de 75 enfants inscrits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prix unitaire /j</td> <td>Prix unitaire/j</td> <td>Prix unitaire/j</td> <td>Prix unitaire/j</td> </tr> <tr> <td>60,00 €</td> <td>59,00 €</td> <td>58,00 €</td> <td>57,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Entre 1 et 25 enfants inscrits	Entre 26 et 50 enfants inscrits	Entre 51 et 75 enfants inscrits	Plus de 75 enfants inscrits	Prix unitaire /j	Prix unitaire/j	Prix unitaire/j	Prix unitaire/j	60,00 €	59,00 €	58,00 €	57,00 €
Entre 1 et 25 enfants inscrits	Entre 26 et 50 enfants inscrits	Entre 51 et 75 enfants inscrits	Plus de 75 enfants inscrits											
Prix unitaire /j	Prix unitaire/j	Prix unitaire/j	Prix unitaire/j											
60,00 €	59,00 €	58,00 €	57,00 €											
N°0180	08/09/2014	Il est signé un contrat avec l'Association pour le « Développement du Cirque en Val d'Orge – ADCVO » pour l'organisation de six séances d'un spectacle de Noël qui aura lieu le vendredi 5 décembre 2014 à 17h30 et 19h30 et le samedi 6 décembre 2014 à 11h, 16h et 18h à la salle du COSOM située 31, avenue de l'Armée Leclerc à Savigny-sur-Orge (91600) au profit des enfants des écoles publiques de Savigny-sur-Orge. La dépense totale en résultant est établie pour un montant de 15.000,00 € T.T.C.												
N°0181	10/09/2014	Il est signé une convention avec l'Association Savinienne de Soins à Domicile, sise Hôtel de Ville, 48 avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation de 2 salles communales situées à l'ancienne école Champagne sise, 26, rue Charles Mossler à Savigny-sur-Orge (91600).												
N°0182	12/09/2014	Il est signé une convention avec l'Association « Plume en scène », sise 22 rue de la Butte Saint-Martin à Etrechy (91580), pour l'utilisation d'une salle communale située à la Maison des Associations.												
N°0183	12/09/2014	Il est signé un contrat avec Serge LEGAT, sis Résidence Pirandello, Bat A, 17 rue du Jura à Paris (75013), pour une conférence qui sera présentée le lundi 15 juin 2015, à la Salle des Fêtes, sise 48, avenue Charles de Gaulle à Savigny-sur-Orge (91600).												
N°0184	12/09/2014	Il est signé une convention de formation avec l'organisme « CIRIL », sis 49, avenue Albert Einstein à Villeurbanne (69100), pour une formation intitulée « CIVIL NET FINANCES : le PES », qui se déroulera le 17 septembre 2014.												

N°0185	12/09/2014	Il est signé une convention avec l'Association locale « Alcooliques anonymes », sise 111, avenue Carnot à Savigny-sur-Orge (91600), pour l'utilisation des salles communales n°1 et 2 situées à la maison des Associations, rue Vigier à Savigny-sur-Orge (91600).
--------	------------	--

Fait à Savigny-sur-Orge, le 20/09/2014



Eric MEHLHORN

Maire, Conseiller Général
1^{er} Vice-Président des Portes de l'Essonne